

Les dates de collecte, ça vous connaît!



Téléchargez gratuitement l'application **Recycle!** pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et connaître les règles de tri de vos déchets.

Petits conseils pour les collectes en porte-à-porte



Sortez vos déchets aux heures indiquées dans votre calendrier de collecte.



Déposez votre conteneur à puce ou votre sac de déchets résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs PMC et organiques de façon visible et accessible sur une zone publique en bord de voirie, sans gêner le passage, en veillant à ce qu'ils soient accessibles. Évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.



En cas de collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal de façon à ce qu'ils ne blessent pas le collecteur.



Par temps de neige ou de verglas, les camions de collecte sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.



Ce logo indique que l'entreprise qui met le produit emballé sur le marché est membre de Fost Plus, et contribue par conséquent à la collecte sélective, au tri et au recyclage des emballages.



Le poids maximum autorisé de vos sacs ou caisses est de **15 kg**. Au-delà, ils ne seront pas collectés.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs communaux, sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Guide de tri



Soyez le champion du tri !



Infos: environnement@bep.be - www.bep-environnement.be (guide de tri en ligne) - trionsmieux.be - 081/718.211

Déchets ménagers résiduels



Ne pouvant pas
être recyclés
Sac max 15 kg

Divers



Film fraîcheur



CD, DVD + boîte



Photos



Incandescence
ou halogène



Divers



Feuille de
rouleau
aluminium

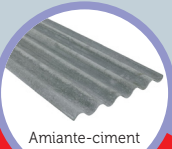
Objets coupants à emballer!

Évitez les erreurs

Emballages avec bouchon de sécurité enfant; emballages d'insecticides, d'herbicides, d'anti-mousses, de raticides...; emballages d'huiles de moteurs, et de lubrifiants, de carburants, de peintures, laques, colles et vernis, tubes de silicone; emballages avec au moins un des pictogrammes suivants:



À déposer au recyparc



Amiante-ciment



Verre plat et
miroirs



Porcelaine
céramique et
terre cuite



Économique
ou néon



Frigolite



Thermomètre
mercure



